

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE3657

présenté par
M. Potier

à l'amendement n° CE|2168 de M. Naillet

APRÈS L'ARTICLE 8

I – Rédiger ainsi le premier alinéa :

« Pour atteindre l'objectif de renouvellement des générations de la présente loi ».

II – Au même alinéa, substituer au mot :

« constitutions »

le mot :

« Constitution ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à préciser l'objectif de renouvellement des générations et à corriger une faute de frappe sur le mot Constitution.